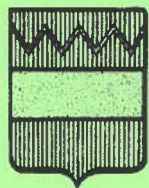


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE

de

BRUGELETTE



Wallonie

LIVRE I - URBANISME

LIVRE II - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par PAIRI DAIZA S.A., propriétaire du bien sis, Les Wespellières à Cambron-Casteau visant la construction de 10 mangeoires pour éléphants.

La demande est soumise à annonce de projet

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du PCA n°2 dit « Parc PARADISIO » approuvé par AM du 14/07/2009 (devenu SOL) en ce qui concerne :

- La zone 40.2 – Zone paysagère de champs et prairies.

L'affiche a été posée le 12 mars 2020, L'enquête devait se dérouler du 18 mars 2020 au 1er avril 2020. En raison du Corona Virus, l'enquête a été suspendue jusqu'au 30 avril inclus. Celle-ci va être prolongée jusqu'au 20 mai 2020.

L'enquête se déroule du 18 mars 2020 au 20 mai inclus.

La demande nécessite des écarts au schéma d'orientation local (SOL)

Conformément à l'article D.IV.5 du CoDT

Suite aux mesures prises en fonction de la lutte contre le Corona Virus, Le dossier peut être consulté par mail urba-envir@brugelette.be et si cela n'est pas techniquement possible uniquement sur rendez-vous (068/45.73.10) à l'adresse suivante : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : urba-envir@brugelette.be

Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 18/03/2020 jusqu'au 20/05/2020 au Collège communal :

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be .

Brugelette, le 27 avril 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,
Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,
André DESMARLIERES